Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 13/06/2025
ID : 009-210900320-20250612-AFP_2025_02S-DE

Délibération 2025-02

09032 Code INSEE	AFP PETCHES AFP PETCHES	2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil d'administration
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de membres exprimés : 6
VOTES :
Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 059,79
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	347,36
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**1 407,15**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	20,16
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	15 790,77
Besoin de financement F. = D. + E.	**0,00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**1 407,15**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**0,00**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**1 407,15**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 12/06/2025 et de la publication le 12/06/2025

A Ax les Thermes, le 12/06/2025